

ACTION URGENTE

BAHREÏN. LA SANTÉ D'UN PHOTOGRAPHE SE DÉTÉRIORE

Le photographe Hussain Hubail est jugé pour plusieurs infractions, notamment l'utilisation de réseaux sociaux pour inciter à la haine envers le régime. Il souffre d'un trouble cardiaque et perd fréquemment connaissance.

Le 31 octobre 2013, **Hussain Hubail** a été déféré au bureau du procureur général où il a appris à son arrivée que son dossier avait été transmis à un tribunal ; il a ensuite été ramené à la prison. Lui et Mohammad Hassan Sudayf sont notamment accusés d'avoir utilisé des réseaux sociaux pour inciter à la haine envers le régime et appeler la population à ignorer la loi. La date de son procès n'a pas encore été arrêtée. Cet homme a été conduit au complexe médical de Salmaniya le même jour, après s'être évanoui. Il est actuellement incarcéré à la prison de Dry Dock à Manama, la capitale du pays, vers laquelle il a été transféré le 3 août dernier.

Hussain Hubail souffre d'un trouble cardiaque et craint de ne pas recevoir un traitement adapté. Son état de santé s'est dégradé depuis le début de sa détention ; il s'essouffle rapidement et perd souvent connaissance. Il a pu obtenir des médicaments à la clinique de la prison et a été conduit une fois à l'hôpital. Cependant, il a confié à sa famille ne pas connaître ces médicaments, qu'on lui donne de façon aléatoire.

Hussain Hubail et Mohammad Hassan Sudayf ont été arrêtés le 31 juillet 2013. Le premier a été interpellé à l'aéroport international de Bahreïn alors qu'il s'apprêtait à monter dans un avion pour Doubaï. Il a expliqué à sa famille avoir été menacé et battu lors de son interrogatoire devant la Direction des enquêtes criminelles (CID). Le second a été appréhendé chez ses parents à Sitra par des agents de sécurité en civil qui n'ont présenté aucun mandat d'arrêt. Il a raconté à ses proches avoir été torturé à la CID, et notamment avoir reçu des décharges électriques et des coups. Cet homme a été libéré sous caution le 3 octobre dernier.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à relâcher Hussain Hubail immédiatement et sans condition, s'il est détenu uniquement pour avoir exercé de façon pacifique son droit à la liberté d'expression ;
- exhortez-les à veiller à ce que cet homme reçoive des soins médicaux adaptés, y compris tout traitement spécialisé pour ses problèmes cardiaques ;
- engagez-les à diligenter une enquête impartiale et indépendante sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements formulées par Mohammad Hassan Sudayf et Hussain Hubail, et à traduire les responsables présumés en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 DÉCEMBRE 2013 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555, Rifa'a Palace
al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1766 4587 (merci de vous montrer persévérant-e)

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P. O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1723 2661

Twitter : @moi_Bahrain

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al Khalifa

Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Courriel : minister@justice.gov.bh

Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 206/13. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE11/051/2013/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. LA SANTÉ D'UN PHOTOGRAPHE SE DÉTÉRIORE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'arrestation de Mohammad Hassan Sudayf et de Hussain Hubail a eu lieu juste avant les manifestations antigouvernementales organisées le 14 août 2013 dans de nombreux villages chiites. Les participants prévoyaient de marcher jusqu'à Manama, mais les forces de sécurité les en ont empêchés en lançant du gaz lacrymogène et parfois en installant des fils barbelés autour des villages. Au moins 18 personnes ont été arrêtées. Le mouvement Tamarrod (rébellion), composé de groupes de jeunes, a choisi le 14 août pour manifester afin de dénoncer la répression menée par les autorités et réclamer de réelles réformes politiques. Plusieurs associations d'opposition prévoyaient également un grand défilé antigouvernemental mais ont dû l'annuler en raison d'une forte présence intimidante des forces de sécurité à Manama. Mohammad Hassan Sudayf a expliqué à sa famille que des agents de la Direction des enquêtes criminelles lui avaient administré des décharges électriques, et l'avaient battu et obligé à se déshabiller avant d'emporter ses vêtements. Son avocat, Abdul Aziz Moussa, a été appréhendé le 7 août dernier après avoir assisté à une audience avec lui ce jour-là. Celui-ci a par la suite affirmé sur Twitter avoir vu des traces de torture sur le corps de son client et révélé les charges retenues contre cet homme et Hussain Hubail, qu'il a cités, ainsi que les détails de leur interrogatoire. Abdul Aziz Moussa a été libéré sous caution le 21 août, jour du début de son procès devant la 4^e chambre du tribunal de première instance pour « divulgation de détails d'enquêtes ». La prochaine audience aura lieu le 30 décembre prochain.

Deux ans et demi après le soulèvement populaire à Bahreïn, et au-delà du battage médiatique entourant les réformes qui ont suivi, les prisonniers d'opinion, dont plusieurs ont été appréhendés pendant les manifestations, demeurent derrière les barreaux, et les autorités continuent de réprimer le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Ces derniers mois, non seulement les prisonniers d'opinion n'ont pas été libérés, mais d'autres personnes ont été incarcérées simplement pour avoir osé exprimer leurs opinions sur Twitter ou lors de défilés pacifiques. Plusieurs militantes ont également été placées en détention. Les tribunaux bahreïnites semblent plus soucieux de suivre la ligne gouvernementale que de proposer des recours effectifs aux Bahreïnites et de faire respecter l'état de droit.

La Commission d'enquête indépendante de Bahreïn, établie par décret royal du 29 juin 2011, a été chargée d'enquêter sur les violations des droits humains ayant un lien avec les manifestations de 2011 et de les signaler. Lors de la publication du rapport de cette Commission, en novembre 2011, le gouvernement bahreïnite s'est engagé publiquement à mettre en œuvre les recommandations qui y étaient formulées. Ce document revenait sur l'attitude des autorités face aux mouvements de protestation de grande ampleur et évoquait un grand nombre d'atteintes aux droits humains. Entre autres recommandations essentielles, le rapport demandait aux autorités d'amener les responsables présumés de violations des droits humains - notamment des actes de torture et le recours à une force excessive - à rendre des comptes, et de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations de torture. Bon nombre des engagements pris par le gouvernement n'ont toutefois pas été tenus. La création de la Commission et le rapport de cet organe étaient considérés comme une initiative sans précédent. Pourtant, près de deux ans plus tard, le gouvernement a anéanti tout espoir de réformes significatives en refusant de mettre en œuvre des recommandations essentielles en matière d'obligation de rendre des comptes, notamment en omettant de lancer des investigations indépendantes et efficaces menées en toute transparence sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements et de recours excessif à la force, et de poursuivre en justice toutes les personnes ayant donné l'ordre de commettre des atteintes aux droits humains. Pour plus d'informations, voir *Bahrain: Reform shelved, repression unleashed* (MDE 11/062/2012, <http://amnesty.org/en/library/info/MDE11/062/2012/en>).

Le 28 juillet dernier, le parlement bahreïnite s'est réuni en session extraordinaire et a ensuite soumis 22 recommandations au roi, conseillant le durcissement des sanctions prévues par la Loi antiterroriste de 2006. Quelques jours plus tard, le roi a émis plusieurs décrets restreignant davantage la liberté d'expression, notamment en interdisant pour une durée indéterminée toute manifestation, tout sit-in et tout rassemblement public à Manama et en accordant aux forces de sécurité de nouveaux pouvoirs très étendus. Le 9 septembre 2013, 47 États ont signé une déclaration commune devant le Comité des droits de l'Homme (Nations unies), dans laquelle ils exprimaient leurs inquiétudes quant aux atteintes aux droits humains qui perdurent à Bahreïn.

Noms : Hussain Hubail, Mohammad Hassan Sudayf et Abdul Aziz Moussa
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 206/13, MDE 11/054/2013, 5 novembre 2013

AMNESTY
INTERNATIONAL

